



F1

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 25 septembre 2003

Je ne suis pas gêné par la pub du tabac sur les circuits, ce que je ne supporte pas c'est la diffusion sur les télévisions, la publicité du tabac n'était-elle pas interdite en TV ? Vous rendez-vous compte que ce n'est pas la signalisation sur le terrain qui est en cause, mais la technique de prise de vues, où le plan commence sur la pub, suit la voiture, se termine sur une autre pub, si dérogation il y a pour la F1, elle doit impérativement être supprimée à la Tv soit par des moyens info graphiques ou par suppression de la retransmission contenant la pub tabac.

Réponse :

L'article L.3511-5 du code de la santé publique est ainsi libellé : La retransmission des compétitions de sport mécanique qui se déroulent dans des pays où la publicité pour le tabac est autorisée, peut être assurée par les chaînes de télévision.

Hier la Belgique et aujourd'hui le Canada ont le courage de se révolter contre les publicités interdites : il faut absolument les soutenir en signant les pétitions qui figurent dans l'édito.